



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Garde côtière
canadienne

Canadian
Coast Guard

PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'OUEST

ÉDITION MENSUELLE N°11
27 novembre 2020



Sécurité d'abord, Service constant

Publiée mensuellement par la
GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
www.notmar.gc.ca/abonner

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 - 6
Partie 2 Corrections aux cartes.....	7 - 9
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime.....	10
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	N/A
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume.....	12

Publication des Avis aux navigateurs
Édition de l'Ouest
Édition mensuelle N°11/2020

Publié sous l'autorité de :
Programmes de la Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables
Pêches et Océans Canada
Montréal, Québec
H2Y 2E7

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2020
Fs152-6F-PDF
ISSN 1719-7716

Disponible sur le site Web de NOTMAR (Avis aux navigateurs) :
www.notmar.gc.ca

Available in English:
Notices to Mariners Publication
Western Edition
Monthly Edition N°11/2020

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte du Service hydrographique du Canada à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante :

1 mille marin	=	1 852 mètres (6 076,1 pieds)
1 mille terrestre	=	1 609,3 mètres (5 280 pieds)
1 mètre	=	3,28 pieds

Les Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) dans la Partie 1, respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des avis temporaires (T) et préliminaires (P). Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. Pour la liste des cartes touchées par les avis (T) & (P), veuillez vous référer à l'index sur la page ii de la publication courante du [Sommaire mensuel des avis \(T\) et \(P\)](#).

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les avis (T) & (P), il y a quelques changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Service hydrographique du Canada (SHC) – Information publiée dans la Partie 2 des Avis aux navigateurs

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la Partie 2 – Corrections aux cartes. Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*.

En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des Livres des feux, des bouées et des signaux de brume, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

Cartes marines et publications canadiennes

Veillez consulter l'Avis No 14 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2020* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer au site Web suivant : www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES – PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte n° 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :

No. de la carte	Titre de la carte	Date de la dernière nouvelle édition de la carte	Système de référence géodésique	Dernière correction
1202	Cap Éternité à/to Saint-Fulgence – Nouvelle édition – 20-MAI-94 – NAD 1927			
Date de la correction hebdomadaire de la carte	6-août-1999			LNM/D 23-Jul-1999
Porter	un feu FI G			48°26'36.4"N 70°53'08.6"W
	(voir carte no. 1 P24)			(F2007-107) LF (700) MPO(6829264-01)
Modification de la carte	No. de référence Carte no. 1	No. de référence de la GCC	No. du Livre des feux	No. de référence du SHC

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **Last** (dernier) **Notice** (Avis) to (aux) **Mariners** (navigateurs) / **Date**.

LE SITE WEB DES AVIS AUX NAVIGATEURS – ÉDITIONS MENSUELLES, CORRECTIONS AUX CARTES ET ANNEXES GRAPHIQUES

Le site Web des Avis aux navigateurs permet aux utilisateurs d'accéder aux [publications des éditions mensuelles](#), aux [corrections des cartes](#) et aux [annexes graphiques](#).

Si vous désirez recevoir une notification concernant seulement les cartes qui vous intéressent, ainsi que les annexes graphiques reliées à ces cartes, et un message vous indiquant que la nouvelle publication mensuelle est maintenant en ligne, vous pouvez vous inscrire gratuitement au lien suivant : <https://www.notmar.gc.ca/email-fr.php>

De plus, la publication mensuelle et les fichiers connexes à télécharger, tels que les annexes graphiques de cartes et les diagrammes des *Instructions nautiques*, peuvent être obtenus en téléchargeant un seul fichier ZIP.

AVERTISSEMENTS DE NAVIGATION / AVIS À LA NAVIGATION

La Garde côtière canadienne procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'avertissements de navigation, anciennement nommé Avis à la navigation¹ qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avertissements de navigation qui sont diffusés par la Garde côtière canadienne jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les Avertissements de navigation en vigueur sont disponibles sur la page régionale de Navigation électronique Portail d'information maritime de la Garde côtière canadienne à <http://www.marinfo.gc.ca/e-nav>.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos centres régionaux de bureaux d'émission d'AVNAV.

Région de l'Ouest

Centre des SCTM Prince Rupert

Garde côtière canadienne
Bag 4444
Prince Rupert BC V8J 4K2

Téléphone : (250) 627-3070

Courriel : AVNAV.SCTMPrinceRupert@innav.gc.ca

Site Web : <http://www.marinfo.gc.ca/e-nav/>

Région de l'Arctique

*** Centre des SCTM d'Iqaluit**

En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.

Garde côtière canadienne
Case postale 189
Iqaluit NU X0A 0H0

Séries « A »

Téléphone : (867) 979-5269

Séries « H »

Téléphone : (867) 979-0310

Télécopieur : (867) 979-4264

Courriel : AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca

Site Web : <http://www.marinfo.gc.ca/e-nav>

* Service disponible en français et en anglais.

¹ L'expression « Avis à la navigation » fut changée à « Avertissement de navigation » en janvier 2019.

INDEX

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ 1

Publication de la Garde côtière canadienne – Commentaires et suggestions sur les publications des Avis aux navigateurs (Notmar).....	1
Service hydrographique du Canada – Modifications des Tables des marées et des courants du Canada 2020 Volume 5 - Détroits de Juan de Fuca et de Georgia	1
Transports Canada – Mesures, mises à jour et lignes directrices liées à la COVID-19	1
Eaux côtières de la Colombie-Britannique - Protection de l'épaulard résident du Sud	1
Service Hydrographique du Canada – Tables des marées et courants du Canada – Fin de l'impression	3
Service Hydrographique du Canada – Carte n° 1 – Fin de l'impression	4
Service Hydrographique du Canada – Avis aux navigateurs pour des Changements de forme de bouées	4
Côte ouest de l'archipel Haida Gwaii – Zone de protection volontaire pour le transport.....	4
*1101 Service hydrographique du Canada – Cartes marines	5
*1102 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3)	6
*1103 Transports Canada – Bulletin de la sécurité des navires No. 23/2020	6

PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES 7

PARTIE 3 – CORRECTIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME 10

*1108 Aides radio à la navigation maritime 2020 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique)	10
---	----

PARTIE 4 – CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES 11

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME 12

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

Cet index numérique liste toutes les cartes marines mentionnées dans cette édition mensuelle des Avis aux navigateurs. Seules les cartes figurant dans la partie 2 de cette publication nécessitent une correction de carte. L'apparition des cartes dans toutes les autres parties, en particulier celles relatives à la correction d'autres publications nautiques, est incluse ici à titre de référence.

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1202	5						
1439	5						
3000	7						
3001	7						
3313	7						
3443	7						
3549	8						
3604	8						
3908	8						
3946	8						
4725	5						
6105	9						
6108	9, 12						
7125	5						
7739	5						

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS SUR LES PUBLICATIONS DES AVIS AUX NAVIGATEURS (NOTMAR)

Afin d'améliorer continuellement les publications des Avis aux navigateurs ainsi que d'offrir le service le plus efficace possible, l'équipe des Avis aux navigateurs invite tous les navigateurs et autres parties intéressées à soumettre leurs commentaires et suggestions sur de possibles améliorations à apporter à ses diverses publications et services à l'adresse courriel suivante : Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – MODIFICATIONS DES TABLES DES MARÉES ET DES COURANTS DU CANADA 2020 VOLUME 5 - DÉTROITS DE JUAN DE FUCA ET DE GEORGIA

(Publication récurrente de l'avis *204/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Ouest 02/2020*.)

Le Service hydrographique du Canada de la région du Pacifique a été récemment informé d'une erreur dans l'édition 2020 des Tables des marées et des courants du Canada Volume 5 - Détroits de Juan de Fuca et de Georgia, page 123, Table 2, no d'index 7120 – VICTORIA.

Les navigateurs devraient remplacer les valeurs concernant Victoria, no d'index 7120, avec la Table 2 à la page 123 annexée ci-dessous :

<https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed022020-part1-vol5-p123.pdf>

TRANSPORTS CANADA – MESURES, MISES À JOUR ET LIGNES DIRECTRICES LIÉES À LA COVID-19

(Publication récurrente de l'avis *401/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Ouest 04/2020*.)

Veuillez vous référer au lien ci-dessous pour les dernières mises à jour au sujet des mesures prises par Transports Canada en matière de transport en réponse à l'évolution de la nouvelle maladie à coronavirus (la COVID-19) :

<https://www.tc.gc.ca/fr/initiatives/covid-19-mesures-mises-a-jour-lignes-directrices-tc.html>

Pour obtenir des conseils destinés aux voyageurs et toute autre mise à jour, veuillez consulter :

Canada.ca/le-coronavirus

EAUX CÔTIÈRES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE - PROTECTION DE L'ÉPAULARD RÉSIDENT DU SUD

(Publication récurrente de l'avis *707/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Ouest 07/2020*.)

Tous les navires, y compris les bateaux de plaisance et les bateaux d'observation des baleines, ont un rôle important à jouer dans la réduction des perturbations acoustiques et physiques. Pour une deuxième année consécutive, le gouvernement du Canada met en œuvre un [arrêté d'urgence pour la protection de l'épaulard \(*Orcinus orca*\) dans les eaux du sud de la Colombie-Britannique](#), qui comprend les mesures obligatoires suivantes :

Interdiction d'approche à distance

Il est interdit aux navires de s'approcher de tout épaulard dans un rayon de 400 mètres dans l'habitat essentiel des épaulards résidents du Sud et dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique à l'est de l'île de Vancouver et au sud de Campbell River (Cape Mudge) et de la péninsule de Malaspina (Sarah Point) du 1er juin 2020 au 31 mai 2021.

Les détails concernant les navires et les personnes exemptés de l'interdiction de la distance d'approche sont décrits aux articles 2(2) et 3(2) de [l'arrêté d'urgence](#).

Zones de sanctuaire provisoires (ZSP)

Les zones de sanctuaire provisoires créent des espaces de refuge pour les baleines sur une base temporaire, en attendant des recherches plus approfondies sur une approche à plus long terme. L'emplacement de ces zones est basé sur la connaissance scientifique des zones d'alimentation importantes pour les épaulards résidents du Sud.

Du 1er juin au 30 novembre 2020, aucun trafic maritime ou activité de pêche n'est autorisé dans les zones de sanctuaire provisoires au large de la côte sud-ouest de l'île Pender, à l'extrémité sud-est de l'île Saturna et sur le banc Swiftsure. Des exceptions seront autorisées pour les navires d'urgence et les navires pratiquant la pêche à des fins d'alimentation autochtone, sociales et rituelles autochtone, et des exceptions supplémentaires s'appliquent.

Une liste complète des exceptions des navires aux interdictions de la zone de sanctuaire provisoire se trouve dans la section 4(2) de l'arrêté provisoire.

Aides à la navigation

La Garde côtière canadienne a mis en place des aides à la navigation virtuelles SIA pour aider à délimiter les zones de sanctuaire provisoires.

6.1. Île Pender

Nom	Position	ISMM
PN1 SRKW No Go Zone	48°45.817'N 123°19.300'O	993166217
PN2 SRKW No Go Zone	48°44.153'N 123°15.517'O	993166218

6.2. Île Saturna

Nom	Position	ISMM
SA1 SRKW No Go Zone	48°46.333'N 123°03.805'O	993166219
SA2 SRKW No Go Zone	48°46.558'N 123°03.147'O	993166220
SA3 SRKW No Go Zone	48°47.473'N 123°01.975'O	993166221
SA4 SRKW No Go Zone	48°47.617'N 123°02.483'O	993166222

6.3. Banc Swiftsure

Nom	Position	ISMM
SW1 SRKW No Go Zone	48°34.000'N 125°06.000'O	993166223
SW2 SRKW No Go Zone	48°34.000'N 124°54.200'O	993166224
SW3 SRKW No Go Zone	48°32.100'N 124°49.583'O	993166225
SW4 SRKW No Go Zone	48°32.100'N 125°01.760'O	993166226

La Garde côtière canadienne teste actuellement les aides à la navigation virtuelles du système d'identification automatique (SIA) dans des zones spécifiques. Ces aides informent les navigateurs de l'existence d'une zone de refuge provisoire soumise à des restrictions, conformément au NOTMAR 819(T)/2016.

Chaque zone de sanctuaire provisoire est délimitée par des ALN SIA virtuelles, qui peuvent être affichées sur l'équipement de navigation d'un navire, avec l'interface appropriée, telle que :

- Système électronique de visualisation de cartes marines (SEVCM);
- Système de cartes électroniques (SCE);
- RADAR;
- Dispositif minimum d'affichage (DMA); et
- Carte nautique électronique (CNE).

Note : Ce système n'est pas le moyen principal par lequel nous communiquons ces informations.

Diffusion d'avertissement de navigation

La GCC-SCTM émet et publie des avertissements de navigation:

- Par diffusion radio; et
- en ligne sur le portail d'information maritime du Canada et sur son site [d'avertissements à la navigation](#).

Les navigateurs doivent s'assurer qu'ils disposent d'informations précises et actualisées sur la protection de l'épaulard résident du Sud, comme dans tous les avis aux navigateurs et avertissements de navigation applicables.

Pour les zones de sanctuaire provisoires et la distance d'approche de 400 mètres, l'avertissement de navigation actuellement en vigueur sera fourni aux navires soumis au règlement sur les zones de services de trafic maritime.

Pour les navires non soumis aux règlements susmentionnés, les opérateurs de navires sont tenus de surveiller les diffusions du réseau des Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) de la Garde côtière canadienne pour obtenir les informations les plus récentes. Pour les fréquences radio maritimes et les heures de diffusion, des informations peuvent être trouvées dans la publication Aides radio à la navigation maritime.

Conformité et exécution

Vous devez vous conformer aux avertissements de navigation diffusés et publiés par la Garde côtière canadienne concernant tout arrêté d'urgence pris en vertu de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, visant à réglementer la navigation dans le but de protéger les épaulards résidents du Sud.

Si vous ne vous conformez pas aux instructions des NAVWARN ou de l'arrêté d'urgence, vous risquez d'être confronté à :

- des sanctions administratives monétaires pouvant aller jusqu'à 250 000 \$ CAN ; et/ou
- les sanctions pénales prévues par la loi de 2001 sur la marine marchande du Canada.

Si votre navire semble être entré dans une zone de refuge provisoire ou avoir enfreint la distance d'approche, les inspecteurs de la Sécurité maritime de Transports Canada examineront toutes les informations fournies par SIA à d'autres méthodes de détection et pourront prendre des mesures d'exécution.

Si une déviation aux restrictions de l'arrêté d'urgence est nécessaire pour des raisons de sécurité, les informations suivantes doivent être inscrites dans le journal de bord:

- Raisons de la déviation
- Vitesse de navigation du navire
- Latitude et longitude au moment de la déviation
- Temps et durée de la déviation
- Le capitaine du navire doit signer et dater l'inscription dans le journal de bord

Pour toute déviation, Transports Canada examinera et prendra en considération des raisons telles que

- Naviguer pour assurer la sécurité des navires;
- Les conditions météorologiques;
- La force majeure (circonstances imprévisibles); et
- Répondre aux situations d'urgence.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – TABLES DES MARÉES ET COURANTS DU CANADA – FIN DE L'IMPRESSION

(Publication récurrente de l'avis *904/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Ouest 09/2020*.)

En raison de la disponibilité des *Tables des marées et des courants du Canada* en [fichiers PDF consultables et imprimables](#) sur [cartes.gc.ca](#) pour chaque volume complet ainsi que des [informations supplémentaires sous différents formats](#) (prédictions, observations en tableaux et graphiques) sur [marees.gc.ca](#), le Service hydrographique du Canada cessera définitivement l'impression de tous les volumes des *Tables des marées et des courants du Canada* à partir de janvier 2021.

Les progrès technologiques entraînent une nouvelle ère de la navigation maritime, avec des produits numériques et électroniques. Le SHC est en train de transformer la façon dont il fournit des données et des services de qualité à ses clients, plus rapidement, pour soutenir la prise de décision.

Pour plus d'informations, consultez le site www.cartes.gc.ca.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTE N° 1 – FIN DE L'IMPRESSON

(Publication récurrente de l'avis *905/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Ouest 09/2020*.)

En raison de la disponibilité de la *Carte n° 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* en [fichiers PDF consultables et imprimables](#) et en [HTML](#) sur cartes.gc.ca, le Service hydrographique du Canada cessera définitivement l'impression de la *Carte n° 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* à partir de janvier 2021.

Les progrès technologiques entraînent une nouvelle ère de la navigation maritime, avec des produits numériques et électroniques. Le SHC est en train de transformer la façon dont il fournit des données et des services de qualité à ses clients, plus rapidement, pour soutenir la prise de décision.

Pour plus d'informations, consultez le site www.cartes.gc.ca.

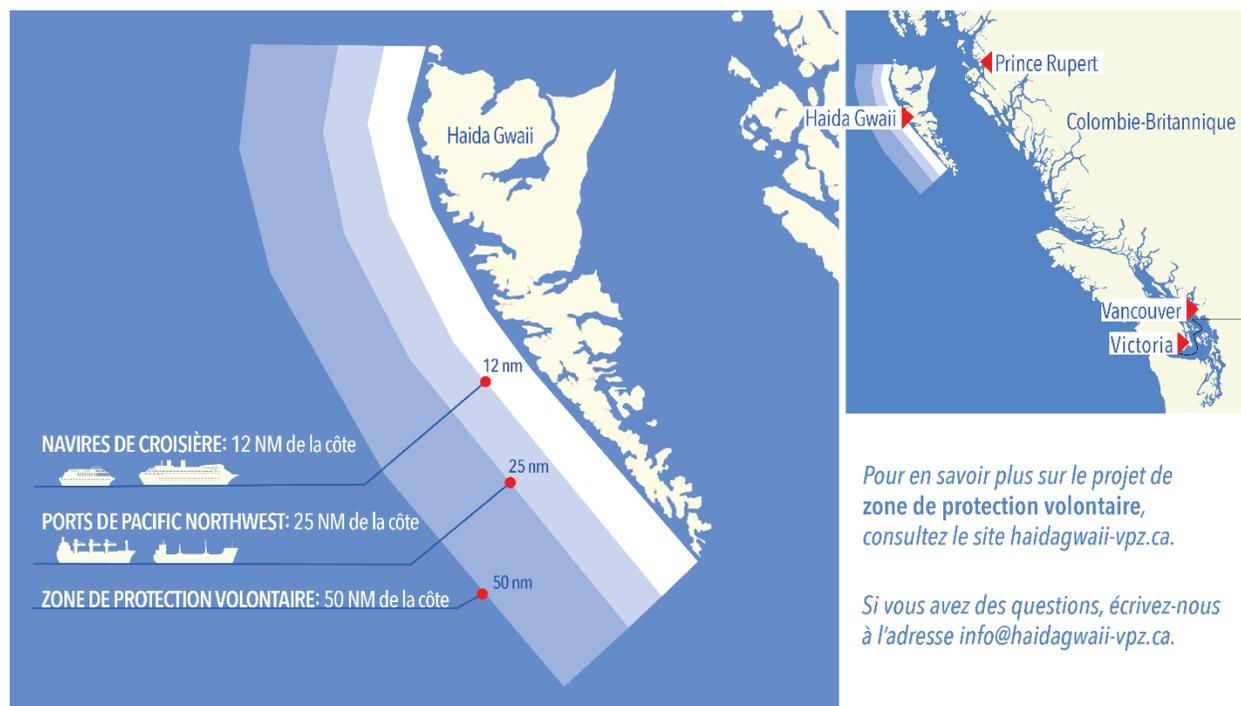
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – AVIS AUX NAVIGATEURS POUR DES CHANGEMENTS DE FORME DE BOUÉES

(Publication récurrente de l'avis *906/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Ouest 09/2020*.)

Dans le cadre de la transformation numérique du SHC et dans le but d'économie, le SHC ne produira plus systématiquement d'Avis aux Navigateurs (AN) concernant des changements de forme de bouées seulement. Ces changements seront cependant appliqués aux cartes électroniques de navigation (CÉN) le cas échéant. Les versions papier et matricielles seront mises à jour lors du processus de Nouvelles Éditions.

CÔTE OUEST DE L'ARCHIPEL HAIDA GWAI – ZONE DE PROTECTION VOLONTAIRE POUR LE TRANSPORT

(Publication récurrente de l'avis *1005/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Ouest 10/2020*.)



Mise à l'essai d'une zone de protection volontaire pour le transport sur la côte ouest de l'archipel Haida Gwaii (anciennement appelés les îles de la Reine-Charlotte)

L'isolement, le littoral accidenté, les conditions météorologiques et de navigation en mer changeantes et le riche patrimoine écologique et culturel rendent l'archipel Haida Gwaii vulnérable à la possible pollution causée par les déficiences en mer et les accidents maritimes. Le fait d'accroître la distance qui sépare les bâtiments de la côte peut augmenter le temps disponible pour régler les problèmes de propulsion, de direction ou de nature autre et la probabilité qu'un remorqueur soit en mesure d'intervenir auprès d'un bâtiment en panne ou à la dérive. Cela réduit également le risque d'échouement et de déversement d'hydrocarbures.

Une zone de protection volontaire pour le transport sur la côte ouest de l'archipel Haida Gwaii sera instaurée du 1^{er} septembre 2020 au 31 octobre 2021 dans le cadre d'un essai. Dans cette zone, les bâtiments commerciaux de 500 tonneaux (jauge brute) ou plus doivent se trouver à au moins 50 mille marins de la côte lorsqu'ils transitent le long de la côte ouest de l'archipel Haida Gwaii, à quelques exemptions près :

- Les navires de croisières doivent rester à au moins 12 mille marins de la côte;
- Les bâtiments qui transitent entre les ports de Pacific Northwest (Washington, Alaska, Colombie-Britannique) doivent rester à au moins 25 mille marins de la côte;
- Les remorqueurs et les barges (poussage et remorquage) n'ont pas de distance minimale à respecter;
- Les bateaux de pêche n'ont pas de distance minimale à respecter.

Voici les coordonnées de la zone de protection volontaire pour le transport :

54° 13.390'N	134° 30.543'W
54° 15.369'N	133° 04.908'W
51° 56.147'N	131° 17.856'W
51° 24.578'N	132° 04.088'W
52° 18.598'N	133° 20.921'W
53° 11.096'N	134° 16.363'W
53° 43.992'N	134° 32.625'W

Les bâtiments doivent respecter ces distances de façon volontaire et seulement si elles ne mettent pas en danger la sécurité de la navigation, du bâtiment, des personnes à bord et de la cargaison.

(NW-P-1085-20)

***1101 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MARINES**

CARTES	TITRE	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
Nouvelles éditions					
1202	Cap Éternité à/to Saint Fulgence	1:37 500	23-OCT-2020	1	20.00
1439	Carleton Island to/au Charity Shoal	1:30 000	30-SEPT-2020	3	20.00
7125	Pike-Resor Channel	1:37 500	02-OCT-2020	4	20.00
7739	James Ross Strait	1:80 000	09-OCT-2020	4	20.00
Cartes retirées en permanence					
4725	Carrington Island to / à Etagalet Bay				

***1102 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MARINES ÉLECTRONIQUES MATRICIELLES (BSB V3)**

CARTES	TITRE	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION
Nouvelles éditions			
RM-1202	Cap Éternité à/to Saint Fulgence	1:37 500	23-OCT-2020
RM-1439	Carleton Island to/au Charity Shoal	1:30 000	30-SEPT-2020
RM-7125	Pike-Resor Channel	1:37 500	02-OCT-2020
RM-7739	James Ross Strait	1:80 000	09-OCT-2020
Cartes retirées en permanence			
RM-4725	Carrington Island to / à Etagaulet Bay		

***1103 TRANSPORTS CANADA – BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES NO. 23/2020**

Un nouveau **Bulletin de la sécurité des navires** a récemment été publié sur le site web de Transports Canada à www.tc.gc.ca/bsn-ssb/.

Pour consulter ou télécharger ce bulletin, s'il vous plaît cliquez sur le lien ci-dessous :

**[Bulletin No. 23/2020](#) – Nouveau règlement sur la sécurité de la navigation
SGDDI No : 16889847**

Inscrivez-vous au [bulletin électronique](#) pour recevoir un avis par courriel chaque fois qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est publié sur notre site web.

Contactez-nous au securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca ou 1-855-859-3123 (sans frais).

3000 - Juan de Fuca Strait to/à Dixon Entrance - Nouvelle édition - 20-JANV-1989 - NAD 1927

06-NOV-2020

LNM/D. 24-JUIL-2020

Déplacer la bouée charpente ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée 46132 entre 49°44'18.5"N 127°55'52.3"W
(Voir la Carte n° 1, Q58) et 49°46'32.2"N 127°53'14.7"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270389, CA370424
(P2020039) LF(87.5) MPO(6204348-01)

Modifier la bouée charpente ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée 46132 pour lire la bouée charpente ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y 20s, marquée 46132 49°46'32.2"N 127°53'14.7"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270389, CA370424
MPO(6204348-02)

3001 - Vancouver Island / Île de Vancouver, Juan de Fuca Strait to/à Queen Charlotte Sound - Nouvelle édition - 23-FÉVR-2001 - NAD 1927

06-NOV-2020

LNM/D. 03-AVR-2020

Déplacer la bouée charpente ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée 46132 entre 49°44'18.5"N 127°55'52.3"W
(Voir la Carte n° 1, Q58) et 49°46'32.2"N 127°53'14.7"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270389, CA370424
(P2020039) LF(87.5) MPO(6204348-01)

Modifier la bouée charpente ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée 46132 pour lire la bouée charpente ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y 20s, marquée 46132 49°46'32.2"N 127°53'14.7"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270389, CA370424
MPO(6204348-02)

3313 - Stuart Channel North/Nord - Sheet/Feuille 18 - Nouvelle édition - 02-JANV-2009 - NAD 1983

13-NOV-2020

LNM/D. 09-OCT-2020

Porter une profondeur de 1.3 mètre 49°03'07.5"N 123°42'49.8"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470070
MPO(6204387-01)

3443 - Thetis Island to/à Nanaimo - Nouvelle édition - 20-DÉC-2002 - NAD 1983

13-NOV-2020

LNM/D. 21-AOÛT-2020

Porter une profondeur de 0.6 mètre 49°01'41.2"N 123°41'51.7"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470070
MPO(6204386-01)

Rayer la profondeur de 2.1 mètres 49°01'42.9"N 123°41'48.7"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470070
MPO(6204386-02)

Porter une profondeur de 1.3 mètre 49°03'07.5"N 123°42'49.8"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470070
MPO(6204387-01)

3549 - Queen Charlotte Strait Western Portion/Partie Ouest - Carte nouvelle - 03-DÉC-1993 - NAD 1983		
27-NOV-2020		LNMD. 06-DÉC-2019
Rayer	le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques SADO avec une profondeur connue de 35 mètres (Voir la Carte n° 1, L25) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470307	50°54'00.0"N 127°38'22.0"W <i>MPO(6204393-01)</i>
3604 - Nootka Sound to/à Quatsino Sound - Nouvelle édition - 06-NOV-1987 - NAD 1927		
06-NOV-2020		LNMD. 07-FÉVR-2020
Déplacer	la bouée charpente ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée 46132 (Voir la Carte n° 1, Q58) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270389, CA370424	entre 49°44'18.5"N 127°55'52.3"W et 49°46'32.2"N 127°53'14.7"W <i>(P2020039) LF(87.5) MPO(6204348-01)</i>
Modifier	la bouée charpente ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée 46132 pour lire la bouée charpente ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y 20s, marquée 46132 (Voir la Carte n° 1, Q58) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270389, CA370424	49°46'32.2"N 127°53'14.7"W <i>MPO(6204348-02)</i>
3908 - Kitimat - Carte nouvelle - 15-MARS-2013 - NAD 1983		
06-NOV-2020		LNMD. 11-SEPT-2020
Rayer	le feu d'alignement antérieur F G 9m marqué Priv (Voir la Carte n° 1, P20.2) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570626	53°59'48.8"N 128°40'57.0"W <i>MPO(6204383-01)</i>
Rayer	le feu d'alignement postérieur F G 15m marqué Priv, l'alignement de route et les azimuts 178° - 358° (Voir la Carte n° 1, P20.2, Pe) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570626	53°59'56.9"N 128°40'57.5"W <i>MPO(6204383-02)</i>
3908 - Kitimat Harbour - Carte nouvelle - 15-MARS-2013 - NAD 1983		
06-NOV-2020		LNMD. 11-SEPT-2020
Rayer	le feu d'alignement antérieur F G marqué Priv (Voir la Carte n° 1, P20.2) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570626	53°59'48.8"N 128°40'57.0"W <i>MPO(6204383-01)</i>
Rayer	le feu d'alignement postérieur F G marqué Priv, l'alignement de route et les azimuts 178° - 358° (Voir la Carte n° 1, P20.2, Pe) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570626	53°59'56.9"N 128°40'57.5"W <i>MPO(6204383-02)</i>
3946 - Grenville Channel Compartment A-B - Carte nouvelle - 02-NOV-2007 - NAD 1983		
13-NOV-2020		LNMD. 28-FÉVR-2020
Rayer	le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques SADO avec une profondeur connue de 40 mètres (Voir la Carte n° 1, L25) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470593	53°32'45.6"N 129°37'03.0"W <i>MPO(6204384-01)</i>

AVIS AUX NAVIGATEURS
ÉDITION MENSUELLE DE L'OUEST 11/2020
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

6105 - Rainy Lake / Lac à la Pluie - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 21-JUIN-2002 - NAD 1983

06-NOV-2020

LNMD. 14-MARS-2008

Rayer	le feu 'FI' (Voir la Carte n° 1, P1)	48°43'59.2"N 093°18'16.8"W (D2020028) LF(1446) MPO(6604698-01)
Porter	une bouée espar de tribord lumineuse rouge 'FI R', marquée A18 (Voir la Carte n° 1, Qf)	48°43'58.7"N 093°18'19.4"W (D2020030) LF(1446.25) MPO(6604699-01)
Porter	une bouée espar de bâbord lumineuse verte 'FI G', marquée A15/1 (Voir la Carte n° 1, Qg)	48°42'54.4"N 093°18'43.7"W (D2020031) LF(1446.5) MPO(6604700-01)

6108 - Fort Frances to/à Hostess Island and/et Sandpoint Island - Nouvelle édition - 10-NOV-2000 - NAD 1983

06-NOV-2020

LNMD. 28-MAI-2014

Rayer	le feu 'FI' (Voir la Carte n° 1, P1)	48°43'59.5"N 093°18'16.8"W (D2020028) LF(1446) MPO(6604698-01)
Porter	une bouée espar de tribord lumineuse rouge 'FI R', marquée A18 (Voir la Carte n° 1, Qf)	48°43'58.7"N 093°18'19.4"W (D2020030) LF(1446.25) MPO(6604699-01)
Porter	une bouée espar de bâbord lumineuse verte 'FI G', marquée A15/1 (Voir la Carte n° 1, Qg)	48°42'54.4"N 093°18'43.7"W (D2020031) LF(1446.5) MPO(6604700-01)

***1108 AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME 2020 (ATLANTIQUE, SAINT-LAURENT, GRANDS LACS, LAC WINNIPEG, ARCTIQUE ET PACIFIQUE)**

Page 1-2

AJOUTER LA SECTION SUIVANTE :

1.1.3 Service Iridium SafetyCast

L'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation hydrographique internationale (OHI) ont annoncé la création du service Iridium SafetyCast, un service mobile de communication par satellite reconnu dans le contexte du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM).

À compter du 1^{er} octobre 2020, un service Iridium SafetyCast pour la diffusion d'avertissements de navigation en anglais sera en « capacité opérationnelle initiale » (COI) pour les NAVAREA XVII et XVIII de l'Arctique canadien.

Pendant la période de COI d'Iridium SafetyCast, les avertissements de navigation seront diffusés conformément au Manuel conjoint OMI/OHI/OMM révisé sur les renseignements sur la sécurité maritime, de manière intermittente et à titre d'essai. La période de COI est une étape de test et d'évaluation nécessaire pour garantir que les avertissements de navigation sont traités et promulgués en temps utile et de manière appropriée. Les NAVAREA XVII et XVIII diffuseront des messages Iridium SafetyCast aux navires dotés d'un récepteur SafetyCast agréé. Il est conseillé aux navires équipés de terminaux SMDSM Iridium de consulter les manuels d'utilisation du fabricant pour obtenir des renseignements sur le réglage de leurs récepteurs SafetyCast afin de recevoir les messages SafetyCast pertinents.

Pendant cette période, la Garde côtière canadienne ne garantira pas la disponibilité du service.

Le moment où les NAVAREA XVII et XVIII seront prêtes à établir une « capacité opérationnelle totale » sera déterminé à une date ultérieure et annoncé dans le cadre d'un Avis aux navigateurs subséquent.

AUCUNE CORRECTION POUR CETTE PARTIE.

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

Les modifications sont **surlignées** et les suppressions sont **rayées**. Pour des renseignements généraux sur les Livres des feux et spécifiques aux régions, cliquez sur les liens suivants : [côte de Terre-Neuve-et-Labrador](#), [côte de l'Atlantique](#), [Eaux intérieures](#) et [côte du Pacifique](#).

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	---	-------------------------	---	--

EAUX INTÉRIEURES

LAC À LA PLUIE (LF 1445 – 1468)

1446 Crowe Island

Rayer du livre.

Carte:6108
Éd. 11/20 (D20-028)

1446.25	Crowe Island – Bouée lumineuse A18	W. de l'île. 48 43 58.7 093 18 19.4	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "A18".	Saisonnier (en place à longueur d'année).
----------------	--	---	---------	-------	-------	--------------------------------	--

Carte:6108
Éd. 11/20 (D20-030)

1446.5	Pot Island – Bouée lumineuse A15/1	Au large de l'île. 48 42 54.4 093 18 43.7	Fl G 4s	Espar verte, marquée "A15/1".	Saisonnier (en place à longueur d'année).
---------------	---------------------------------------	---	---------	-------	-------	----------------------------------	--

Carte:6108
Éd. 11/20 (D20-031)

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – RAPPORT D'INFORMATION MARITIME ET FORMULAIRE DE SUGGESTION

Nom du navire ou de l'expéditeur : Date :

Adresse de l'expéditeur :
Numéro Rue

Ville : Prov. / Pays : Code Postal/ Zip Code :

Tél. / Téléc. / Courriel de l'expéditeur :

Date de l'observation : Heure (UTC) :

Position géographique :

Coordonnées de la position: Lat : Long :

Méthode de positionnement : DGPS GPS avec WAAS GPS Radar Autre

Système de référence géodésique utilisé : WGS 84 NAD 27 Autre

Exactitude estimée de la position :

N° de la carte : Informations : NAD 27 NAD 83

Édition de la carte : Dernière correction appliquée :

Publications en cause (mentionner l'édition et la page) :

*Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires*) :

Les navigateurs sont priés d'aviser les autorités responsables quand des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation sont découverts, des changements sont observés des aides à la navigation, ou des corrections aux publications sont vues pour être nécessaires.

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports devraient être transmis au Centre de Services des Communications et Trafic Maritime (SCTM) le plus proche et confirmés par écrit à une des adresses suivantes:

Chef, Avis aux navigateurs
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Montréal QC H2Y 2E7
Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

OU

Directeur général, Service hydrographique du Canada
& services océanographiques.
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa ON K1A 0E6
CHSINFO@dfo-mpo.gc.ca

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, ou lorsque des corrections aux "Instructions Nautiques" semblent être nécessaires.

Si vous avez des questions générales sur les programmes ou des services de la Garde côtière canadienne, s'il vous plaît envoyez un courriel à l'adresse suivante: info@dfo-mpo.gc.ca